



LE CANARD

en furie

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant du
Rond point Grand Hôtel.

E-mail: in_dicko@yahoo.fr

90.00.99.83 / 96.75.34.12

PRIX: 300 F

1^{ère} Année:

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE NIGERIEN

N° 62 du 05 février 2018

Hama Amadou parle

Le régime tremble

« Les rapports avec le Fonds monétaire international (Fmi) et la Banque mondiale mettent en évidence d'autres chiffres beaucoup plus réels », a dit Hama Amadou. « Depuis 2012, le Niger est dans une sorte de déclin continu de la croissance réelle si bien qu'en 2016, le taux de croissance réel par habitant n'était que 0,1% tandis que celui de 2017 se situe autour de 1,2% ». Ce qui veut dire que les Nigériens vivent aujourd'hui avec un Pib par tête d'habitant de 420 dollars par personne », a-t-il ajouté. Le pays s'est appauvri et les Nigériens se sont très appauvris constate Hama Amadou qui relève toutefois, en opposition à cette pauvreté généralisée des populations, « qu'il y a une certaine caste politico-commerciale qui, elle, voit sa richesse s'accroître ».

Lire page 3



Affaire bébés importés

L'arme pour empêcher la candidature de Hama Amadou

Déclaration des médias indépendants

1) Des assauts répétés contre les journalistes et leurs organes dans l'exercice de leur métier

Nous, responsables des entreprises de presse et journalistes signataires de la présente déclaration:

-Condamnons avec la dernière énergie les agressions physiques exercées depuis plusieurs années en toute impunité par des éléments des forces de l'ordre contre des journalistes ainsi que leurs arrestations arbitraires ;

-Dénonçons la confiscation et le saccage du matériel de reportage des journalistes sur le terrain de reportage ;

-Condamnons le silence complice des dirigeants du pays face aux brimades que des éléments des Forces de Défense et de Sécurité font subir aux organes de presse et leurs reporters ;

-Lançons un appel au régime, aux médias et aux organisations concernées par les désignations des membres du CSC au respect strict des dispositions prévues par la Constitution ;

-Interpellons l'Opinion Nationale et Internationale sur leur silence inquiétant et inhabituel en dépit des réelles menaces qui pèsent sur la Démocratie et la liberté de la presse

2) De l'assassinat programmé des médias indépendants

Nous signataires de la présente déclaration :

-Sommes désormais convaincus de la volonté manifeste du régime d'Issoufouf Mahamadou à étouffer à tout prix des médias indépendants ;

-Appelons les agents des impôts à ne pas céder à la manipulation à des fins de règlement des comptes ;

Aussi, en guise de protestation contre les assauts répétés des prédateurs de la presse et leurs complices, Nous signataires de la présente Déclaration :

-Demandons aux entreprises de presse audiovisuelle et écrite d'observer librement le mot d'ordre d'écran-noir pour tout le programme Télé du lundi 05 février 2018 et des pages-noires et bandeau d'alerte pour les journaux.

Lire page 5

NON à l'assassinat de la presse indépendante !

Amères vérités

À défaut d'user d'une remise en cause de l'ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger, qui ferait beaucoup de bruit à l'extérieur, le régime a choisi d'étouffer financièrement la presse indépendante

Pour ceux qui ne le savent parce que venant de l'étranger et n'ayant eu vent du scandale de l'Uraniumgate, Hassoumi Massoudou est l'homme qui, en septembre 2011, soit quatre mois à peine après l'investiture du Président Issoufou Mahamadou, a procédé à un transfert de 200 milliards de francs CFA, d'un compte public de l'État logé à BNP Paribas de France, vers un compte privé, à Dubaï, au nom d'une société privée dont un des responsables, Georges Hawa, est poursuivi pour escroquerie de plusieurs millions de dollars. Ce compte à partir duquel il a orchestré la manœuvre, il l'a créé lui-même au nom de la Sopamin [Ndlr : société de patrimoine des mines du Niger] alors qu'il n'en a pas la prérogative. Des délits multiples pour lesquels les Nigériens attendent de le voir rendre compte devant la justice. Il n'y pas que l'uraniumgate, car c'est encore lui dans l'achat scandaleux de l'avion présidentiel. C'est cet homme qui gère l'argent public et qui se permet, l'air goguenard, de donner des leçons de civisme aux Nigériens.

S'il parle alors qu'il doit se taire ;

S'il se moque des gens alors qu'il doit faire profil bas et raser les murs ;

S'il parle et agit encore au nom de l'État alors qu'il doit en être éloigné ;

S'il se permet de demander à d'autres Nigériens d'observer la loi alors qu'il en est un contrevenant ;

S'il ose faire tout ce qu'il fait alors que, du point de vue de la loi et de la justice, il n'en pas la possibilité, c'est qu'il est dans son monde, une sorte de poisson dans l'eau. Il a un sauf-conduit qui le place au-dessus de la loi, hors de portée de la justice.

Alors, il n'y a rien de surprenant à le voir entreprendre d'assassiner la presse indépendante. Il est dans son rôle pour deux raisons au moins :

La première, c'est que Hassoumi Massoudou déteste ces médias par lesquels il a été vu sous son vrai jour, à la fois par des millions de Nigériens, mais aussi par le monde entier. Son désir, puisque ça doit brûler fort dans sa poitrine, c'est d'anéantir cette presse libre qu'il a déclarée « ennemie » il y a trois ans.

La seconde, c'est que l'homme est perçu comme l'homme des basses besognes ; celui qui ne recule devant aucun scrupule lorsqu'il s'agit d'exécuter les missions les plus sales. Alors, quoi de surprenant de le voir mener ce combat contre « une presse ennemie ». N'est-ce pas pour lui faire d'une pierre, deux coups ? Ainsi, sous le couvert d'une loi qu'il a violée et pour laquelle il n'a sans doute jamais eu le moindre respect, Hassoumi Massoudou cherche à régler ses comptes personnels avec une presse dont le tort est de l'avoir déshabillé pour le montrer nu, tel qu'il est dans la réalité.

L'entreprise, funeste, de Hassoumi Massoudou ne traduit pas que le dessin de sa petite personne. Elle est la manifestation publique de la nature du régime dont les tenants, manifestement, souffrent de l'existence de cette « presse ennemie » qui empêche de se livrer tranquillement à ces opérations de trading qui font pourtant gagner des millions, voire des milliards, sans rien faire.

Car, malgré l'existence d'une loi [Ndlr : ordonnance 2010-035 du 14 juin 2010] que la presse nigérienne doit, non pas aux

gouvernants actuels, mais à la Transition militaire, l'on a relevé :
- le recul sans cesse, depuis plusieurs années consécutives, de la liberté de la presse au Niger, caractérisée par les violations de l'ordonnance portant régime de la liberté de la presse, les multiples agressions des forces de l'ordre sur les médias. Des faits consécutifs à la déclaration, il y a trois ans déjà, du ministre Hassoumi Massoudou, qui a lu publiquement la liste des « médias ennemis » ;

- la confiscation récurrente du matériel de reportage des journalistes nigériens dans l'exercice de leur fonction ;

- le mépris dont font montre des responsables du régime depuis leur arrivée au pouvoir à l'encontre des médias indépendants ;

- l'indiscutable instrumentalisation de la police et de la justice dans le seul but de bâillonner des journalistes afin de les empêcher de mettre à nu les pratiques corruptives du régime de Mahamadou Issoufou.

La curieuse opération dite de « contrôle général de comptabilité » diligentée contre les petites et moyennes entreprises de presse portant sur les périodes 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 n'est que la volonté d'étouffer des voix qui gênent. Et lorsque c'est Hassoumi Massoudou qui porte le projet, l'épilogue est déjà connu. Autant se demander si un assassin multirécidiviste a peur d'assassiner.

D'ailleurs, depuis deux ans, le Conseil supérieur de la communication (Csc)accuse n'a pu attribuer l'aide à la presse, par le seul fait du ministre des Finances ; un retard délibéré et organisé qu'il faut combiner, non seulement avec cette curieuse opération dite de « contrôle général de comptabilité », mais également avec l'imposition du papier journal dans la loi de finances 2018, pour comprendre que l'étendue de la haine viscérale de Hassoumi contre les « médias ennemis ».

L'opération dite de « contrôle général de comptabilité », c'est le poison que l'on inocule, sous le couvert d'une légalité et d'une équité, de toute façon plus virtuelles que réelles, et que l'on foule par ailleurs aux pieds, à une presse qui dérange. Car à défaut d'user d'une remise en cause de l'ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger, qui ferait beaucoup de bruit, le régime a choisi d'étouffer financièrement la presse indépendante. Pour tous les spécialistes de la question, c'est la stratégie privilégiée des véritables prédateurs de la liberté de presse.

C'est dire que, dans cette entreprise qui exprime, plus que toute autre entreprise malheureuse, une décadence totale du régime, le combat organisé pour faire taire la presse qui dérange, ne peut être gagné, ni par Hassoumi ni par tout autre personnage. C'est un combat qu'il ne sied pas bien d'envisager, car perdu à l'avance, quel que soit par ailleurs le résultat auquel vous parvenez. Hassoumi doit renoncer à cette piste sans issue et chercher plutôt de quoi se défendre devant la justice, demain.

BONKANO

Hama Amadou parle

Le régime tremble

Reçu par la chaîne de télévision panafricaine Vox Africa, Hama Amadou s'est largement étendu sur d'abord étendu sur les conditions politiques qui expliquent son absence prolongée du pays ; des conditions politiques que les Nigériens connaissent si bien et dont les mobiles ont été découverts par le monde entier lorsque l'homme, candidat à la présidentielle de mars 2016, a été incarcéré dès son arrivée à Niamey, en novembre 2015 et maintenu en prison alors qu'il était le challenger de Mahamadou Issoufou au second tour. Les mobiles ? C'est que, bien qu'ayant incarcéré, donc empêché son adversaire de battre campagne, Mahamadou Issoufou n'a pu se faire élire que par un grotesque hold-up électoral où l'on a vu des gens fabriquer des procès-verbaux, sous des arbres, loin des bureaux de vote. « Les conditions politiques qui ont été spécialement organisées pour mon élimination politique sont toujours en vigueur ». Rien de plus vrai. Durant 50 minutes d'affilée, Hama Amadou martèle ses vérités ; des vérités partielles pour certains qui auraient voulu l'entendre aborder des sujets de préoccupation actuelle tels que la présence des bases militaires étrangères, la loi de finances et le terrorisme. Des questions, certes, importantes que l'homme a pourtant abordées même s'il ne s'est pas étendu largement comme l'auraient souhaité certaines voix. Car, Hama Amadou a parlé de souveraineté et a évoqué le principe qui sous-tend la souveraineté des États ; un principe qui, dit-il, est reconnu et respecté au plan mondial, mais que les gouvernements actuels ont mis en sourdine. Comme exemple, il a évoqué les rapports entre le Niger et certains de ses partenaires étrangers, notamment avec Areva à qui le gouvernement de Hama Amadou a une nouvelle loi minière, celle dite de 2006. « Une loi, dit-il, que le gouvernement actuel n'a pu mettre en œuvre ».

Pompier de service qui a, à maintes fois, redressé le Niger dont les finances publiques étaient en déliquescence, Hama Amadou constate, avec amertume, l'état délabré dans lequel la gouvernance de Mahamadou Issoufou a précipité le Niger. Aussi bien sur le plan politique qu'économique. Il a notamment expliqué, au plan économique, l'intérêt partagé, tant pour le Niger que pour ses partenaires commerciaux traditionnels, en particulier la France, d'avoir « un nouveau type de rapport qui aide à un co-développement dans lequel on pourrait avoir des partenaires solvables ; un nouveau type de rapport qui permettrait d'avoir une balance commerciale beaucoup plus améliorée avec des capacités d'exportation plus intéressantes ».

« Le Niger se porte très mal et toutes les institutions de la République sont désormais sous la tutelle directe d'un seul homme »,

Hama Amadou indique d'abord qu'il ne s'agit pas là de son constat personnel, mais plutôt celui du peuple nigérien qui vit des moments très difficiles. « Sur le plan politique, dit-il, il y a une régression des valeurs de la démocratie dans notre pays ». « Une sorte de mise en coupe réglée de toutes les institutions de la République qui sont désormais sous la tutelle directe d'un seul homme », a dit Hama Amadou. C'est là une autre vérité que ne démentiront ni les Nigériens qui dénoncent cette situation, ni les observateurs étrangers de la scène politique nigérienne. « Toutes les institutions de la République sont devenues en quelque sorte des excroissances de l'Exécutif. Ou vous faites ce que veut l'Exécutif, ou on vous exécute », a affirmé Hama Amadou qui fait constater par ailleurs qu'il n'y a aucune limite à cette pratique antirépublicaine. « Que ce soit la justice, l'Assemblée nationale, les autres institutions fondamentales de la République », a-t-il ajouté. Il fait observer ensuite que les libertés individuelles et les libertés publiques sont régulièrement piétinées ; que la loi ne sert que dans la mesure où elle permet au pouvoir en place de pouvoir sanctionner, de punir, de se débarrasser de ceux qui le gênent. Un sujet sur lequel l'on ne peut que s'incliner devant la triste réalité, les exemples foisonnant comme têtards dans un étang. Des délinquants, pratiquement pris la main dans le sac, sont en liberté et se permettent même parfois, d'user et d'abuser de la loi contre d'autres citoyens à qui il est reproché d'avoir informé.

« Depuis 2012, le Niger est dans une sorte de déclin continu de la croissance réelle si bien qu'en 2016, le taux de croissance réel par habitant n'était que 0,1% tandis que celui de 2017 se situe autour de 1,2% ».

À propos de la situation économique, Hama Amadou a déclaré que la pauvreté s'est aggravée ces dernières années, au Niger. Les cohortes de populations entières qui se ruent sur les centres urbains, notamment Niamey, à la recherche de quoi manger, font foi. Des témoignages poignants sur la gravité de la situation ont été rapportés par des députés qui informent que des populations, dans certaines régions, sont obligées de chercher quelques grains dans des termitières. Hama Amadou, qui sait probablement plus que ça, bat d'ailleurs en brèche la chansonnette de Mahamadou Issoufou qui ne perd pratiquement aucune occasion de communication pour déclarer que l'éco-

nomie nigérienne se porte bien parce qu'elle aurait une croissance à deux chiffres. « Les rapports avec le Fonds monétaire international (Fmi) et la Banque mondiale mettent en évidence d'autres chiffres beaucoup plus réels », a dit Hama Amadou. « Depuis 2012, le Niger est dans une sorte de déclin continu de la croissance réelle si bien qu'en 2016, le taux de croissance réel par habitant n'était que 0,1% tandis que celui de 2017 se situe autour de 1,2% ». Ce qui veut dire que les Nigériens vivent aujourd'hui avec un Pib par tête d'habitant de 420 dollars par personne », a-t-il ajouté. Le pays s'est appauvri et les Nigériens se sont très appauvris constate Hama Amadou qui relève toutefois, en opposition à cette pauvreté généralisée des populations, « qu'il y a une certaine caste politico-commerciale qui, elle, voit sa richesse s'accroître ».

« Je crois sincèrement en la démocratie et aux règles de la démocratie, mais si en face de moi, j'ai des hommes qui ne pensent qu'au pouvoir et à l'intérêt qu'ils ont de garder le pouvoir, quel que soient les moyens pour y parvenir »

C'est sa façon de faire de la politique, dans laquelle Ni humanité ni respect des principes démocratiques ; c'est son personnage, je n'y peux rien »

« Lorsque vous avez le pouvoir de commander à la justice, de convoquer les juges au palais pour leur imposer votre décision et qu'ils l'appliquent sans état d'âme, il est évident que vous aurez toujours raison dans le pays ».

À propos de l'affaire des bébés, Hama Amadou n'est pas passé par quatre chemins pour expliquer que si c'est le moyen qui a été trouvé pour éliminer politiquement, il est toutefois là, plus que jamais dans son rôle d'op-

posant politique. « Cette affaire des bébés est le moyen qui a été trouvé pour essayer de m'éliminer de la scène politique », a déclaré Hama Amadou qui veut ainsi exprimer qu'il est toujours debout, entier et déterminé à aller au bout de son combat politique. Des preuves qui montrent qu'il s'agit d'un grossier complot politique où le principe de la présomption d'innocence a été piétiné et où la procédure judiciaire a été complètement laminée. En matière de supposition d'enfant, il faut nécessairement un procès au civil avant tout procès pénal. Et pour qu'il y ait un procès au civil, il faut préalablement qu'il y ait un plaignant. Or, il n'y a dans cette affaire, aucun plaignant. Hama Amadou, qui a évoqué un certain nombre de preuves qui montrent que c'est un montage politique en vue d'éliminer un adversaire politique gênant, a indiqué que ce n'est pas si surprenant que la justice fonctionne et agisse ainsi. « Lorsque vous avez le pouvoir de commander à la justice, de convoquer les juges au palais pour leur imposer votre décision et qu'ils l'appliquent sans état d'âme, il est évident que vous aurez toujours raison dans le pays ».

Le premier respect qu'on doit à son peuple, c'est la sincérité et la vérité

« Je ne sais pas mentir, je ne sais pas faire des promesses fallacieuses. Je ne le fais pas parce que je respecte le peuple nigérien », a déclaré Hama Amadou qui a déploré la tendance du régime actuel qui joue sur le réveil de certaines animosités. Pour la première fois, Hama Amadou a réagi sur une question des plus sensibles. Il rappelle ainsi les propos malheureux que Mohamed Bazoum aurait tenus lors des dernières élections et qui ne peuvent servir personne. L'unité est la voie à privilégier, que ce soit au Niger ou même au niveau continental.

BONKANO

Le coup de gueule du Canard en furie

Depuis deux ans, il n'a pas claqué la langue, malgré les pressions croissantes de ses partisans et même d'une certaine clientèle qui fait dans la moquerie et la sape. Quoi de mieux pour une démocratie qui manque de piment. Président du Modem Fa Lumana Africa, Hama Amadou s'est enfin livré en exclusivité à la chaîne de télévision panafricaine Vox Africa ; un exercice de communication politique qui lui a permis de faire le tour d'horizon des questions essentielles qui expliquent qu'il soit chef de file de l'opposition politique nigérienne, mais en dehors du territoire national. C'est un exercice de communication politique centré sur des préoccupations précises qui, si elles restent liées à la personne de Hama Amadou comme acteur politique, ne sont pas moins en lien avec la vie publique nigérienne, la démocratie, la justice, en un mot la gouvernance actuelle du Niger. Tant pis, donc, pour ceux qui, hypocrites jusqu'à la moelle des os, n'y ont vu qu'un exercice de marketing politique teinté d'égoïsme car ayant occulté, parait-il, des sujets d'importance tels que le terrorisme, la présence des bases militaires étrangères et la loi de finances 2018. Le Niger va mal, c'est certain et il faut être sans doute de mauvaise foi pour coller la responsabilité à Hama Amadou ou même à l'opposition. Car, il faut le dire haut et fort, la situation actuelle n'est pas la résultante d'une instabilité politique et/ou institutionnelle, mais plutôt celle de la mauvaise gouvernance. Une gouvernance où la corruption, les trafics divers et les détournements massifs des ressources financières ont fini par plomber l'économie, pourtant créditée de si solides arguments en 2011. Et si la vie politique nigérienne connaît un réel recul, c'est incontestablement la faute de ceux qui ont mis toutes les institutions sous coupe réglée. Soyons quand-même sérieux pour ne pas chercher des poux sur un crâne rasé.

Affaire bébés importés

L'arme pour empêcher la candidature de Hama Amadou

Les Nigériens ont été surpris de voir ressurgir une affaire que le régime a close à sa manière en « collant et en distribuant des sanctions », – pour reprendre des expressions de Hama Amadou –, à l'encontre d'hommes et de femmes que l'on a décidés de sacrifier, des hommes et des femmes sacrifiés avec leurs enfants, des hommes et des femmes sacrifiés avec leurs familles et ce pour assouvir des ambitions politiques envahissantes portés sur le culte de la personnalité d'un homme qui pourraient s'inscrire dans un vaste complot qui avaient ses racines profondes dans les mouvements ayant conduit à la conférence nationale et qui avaient impacté les débats à cette tribune nationale.

L'on sait que depuis sa révélation, des Nigériens et des observateurs avisés de la scène politique nigérienne, n'y avaient jamais cru et n'y voyaient alors qu'une machination politique qui ne visait qu'à nuire à un homme qui gêne, un homme dont le sacrifice aura coûté celui d'autres, pour justifier que cela pouvait revêtir une certaine objectivité. Si l'affaire jugée dans les conditions que l'on sait revient invariablement sur la sellette, est-ce à dire que le régime n'en est pas satisfait pour vouloir en faire un épouvantail à agiter permanemment sur la tête de cet adversaire qu'on tient coûte que coûte à enterrer politiquement ? On se rend ainsi compte que cette affaire n'aura existé que pour lui et lui seul. En effet, alors que l'affaire implique plusieurs personnes et plusieurs familles, l'on ne parle plus que d'un homme – Hama Amadou – et de sa seule famille tenant à ce qu'il justifie une accusation quand ceux qui l'accablent ne peuvent apporter les preuves de leurs allégations. Et, comme pour se détourner de la loi qui n'en fait pas obligation, on lui demande, à lui seul, de se soumettre au test ADN. Et depuis, les Nigériens se demandent si cette affaire n'est pas une affaire personnelle d'une clique de personnages politiques haineux du parti présidentiel qui croient qu'ils ne peuvent politiquement prospérer tant que cet homme sera sur ses deux pieds et qu'il fallait pour ce faire l'anéantir. Pourquoi donc, après de trois décennies de démocratie, nous en sommes arrivés à cette conception assez bestiale de la politique où tout se conçoit dans la brutalité et souvent dans l'immoralité ? Lorsqu'on use et abuse du pouvoir pour combattre son vis-à-vis, alors il ne qu'être difficile de croire à l'objectivité d'une procédure. Dans ce qui se trame sur le dos de Hama Amadou, on aura compris que le but cyniquement visé est de le sortir de la compétition politique, en le rendant inéligible, un commerce sur lequel on se serait peut-être entendu avec Tandja pour lui passer l'envie de s'incruster au pouvoir sachant qu'au-delà de Hama Amadou naturellement, il n'avait pas su préparer un autre dauphin.

Une sanction taillée sur mesure... ?

La loi électorale nigérienne – contes-

tée faut-il le rappeler par l'opposition – rend inéligible toute personne condamnée à un emprisonnement d'au moins une année. On comprend alors après ce que certains ont appelé une parodie de procès chronométrée, on s'est juste contentée d'une sanction de seulement une année tant pour les accusés que pour les supposés complices, toute chose qui peut surprendre quand on sait la gravité de l'accusation : acheter des êtres humains ! La sanction sournoisement fait écho à cette prescription dont peut se satisfaire le régime qui pourrait ainsi avoir, « légalement » à mettre hors course un homme et ce dans la poursuite logique d'un plan secret dont l'Histoire finira par révéler les contours.

Ce dossier, pour tant d'autres considérations, est assez sensible et le pouvoir doit tenir compte de ces implications qui peuvent avoir à réveiller bien d'autres frustrations dans un pays trop fragile qui ne peut avoir besoin de tels comportements qui mettent à mal le tissu social. Si tant est que le régime croit à la véracité de sa chose, pourquoi refuser un procès équitable et pourquoi vouloir aller si vite pour un sujet aussi délicat pour être vidé aussi rapidement, comme pour répondre à un autre agenda secret ? Mieux, pourquoi, refuser que des avocats aient accès à ce dossier pour s'informer de son contenu ? Que cherche-t-on à cacher à la défense ? Ou bien faut-il simplement croire que ce dossier n'est pas pénalement banquable et que les pièces qui y sont versées ne peuvent être convaincantes ? Pourtant, il va de l'honneur du régime et de sa crédibilité dans cette affaire à faire en sorte que le procès qui concerne non pas qu'un seul homme mais des familles entières, soient conduit selon les règles de procédure établies. On peut croire que le régime a bien compris que s'il faut respecter les délais et les principes de la justice, ce dossier, au regard de sa complexité, pourrait ne pas connaître son épilogue même au-delà de dix ans, et ce rythme ne pouvait faire son affaire car 2021 est déjà si proche. Comme peuvent s'en rendre compte même les esprits les moins avisés, par ce dossier, l'on ne cherche ni plus ni moins que l'inéligibilité de Hama Amadou qui avait dans ces conditions raison de parler « lâcheté politique » quand on ne peut accepter dans la démocratie de se battre à arme égale contre son challenger. Et l'on se demande où est toute la force – y compris morale – que l'on croit incarner par la représentation léonine de la bête dont on s'est fait attribuer le sobriquet ? Même en politique, par-delà toute la mesure qu'enseigne Machiavel, il y a un code d'honneur à respecter pour gouverner dans la magnanimité.

Il est clair qu'un tel dossier, même sous l'impulsion de ces haines recultivées, ne peut si facilement se fermer ainsi, selon le goût des hommes qui dirigent et qui n'excluent aucun moyen pour écraser un autre, un

autre dira, pour « isoler » un homme dont on a voulu faire la paria de la République. Or, cet homme a une représentation politique et sociologique indéniable dont on ne peut pas ne pas tenir compte pour regarder avec plus de lucidité et de clairvoyance la crise nigérienne qui se construit autour des deux hommes qui se battent à distance, personnalisant le problème nigérien qu'on aura tort de limiter à cette échelle quand chaque jour qui passe, les douleurs et les colères des Nigériens se renforcent et se durcissent parce qu'on aura déplacé ses préoccupations à des règlements de compte inacceptables et inexcusables. Finalement, on aura cru que le socialisme n'avait que cette politique de la haine et de la salissure verbale où la contradiction est réduite à l'invective et à l'injure ordurière et à tout ce qui réveille les particularismes et les identitarismes abjects qui divisent et renforcent les haines. Nous l'avons souvent écrit, l'on ne gouverne pas avec des haines et l'on ne dirige pas un pays pour faire du mal mais pour répondre aux attentes des populations, toute chose qui n'est possible que si l'on est capable, se mettant au-dessus de la mêlée, d'être constamment à l'écoute de son peuple.

Les aigris vont mourir...

On a beau détenir un pouvoir, quelle que soit l'emprise que l'on peut exercer sur le pouvoir judiciaire, du moins sur certains de ses compartiments, l'on ne peut empêcher que la vérité éclate un jour ou l'autre. Et puis, un homme, cet être périssable, ce mortel qui ne peut ad vitam aeternam décider de tout, n'a jamais les pouvoirs pour être le seul plus fort pour de manière indéterminée influencer sur les événements de la vie. Forcément, il arrivera un jour où des manettes lui échapperont, et il finira par subir l'histoire. C'est sans doute pour cela que l'on demande à chaque homme de l'humilité et de la justice dans les actes qu'il pose. Où sont passés tous les hommes forts que l'histoire de l'humanité enseigne ? On ne peut donc pas comprendre le comportement de ce panéliste sur un plateau de télévision, incapable de se maîtriser pour dissimuler son parti pris pour s'enflammer de ce que Hama Amadou qui a quand même droit à une opinion ne serait-ce que sur des sujets qui le concernent et concernent son pays – car qui peut apporter la preuve que le Niger ne serait plus son pays – pour qu'un autre s'offusque de ce qu'il peut penser, y compris de la justice de son pays. Faut-il, parce qu'on croit à la justice de son pays, ne pas se battre pour rester à subir une (in)justice et se laisser écraser pour faire plaisir à des adversaires qui sont sans foi ni loi ? Il est clair que cette simplification de cet esprit aussi tout aussi borné que naïf, ne convainc personne et on aura simplement compris qu'un homme souffre de ce que Hama ne se laisse pas broyer par le système qu'il sert sans vergogne.

Et voilà, il a suffi d'une petite intervention de Hama qui brise un silence

de deux années pour que les ouvriers en service de la Renaissance s'agitent, incapables de se maîtriser car à l'évidence, la sortie de Hama vient de montrer à ses adversaires que l'homme ne s'avoue pas vaincu et garde toujours sa combativité, sa pugnacité et son agressivité. Il s'agit d'une bête politique d'une force morale incomparable et peut-être peut-on comprendre là pourquoi il fait si peur à ses adversaires dont il trouble le sommeil et qui oublient que c'est Dieu Tout-puissant qui écrit des destins, non des machiavéliques !

On veut que Hama se constitue prisonnier pour une affaire à laquelle il ne croit pas et juste parce qu'un système l'aura ainsi dicté. A supposer que la supposition d'enfant est même vraie, que peut être un mari dans un tel scénario si ce n'est une victime ? Combien sont-ils, ces maris dont les femmes qui, sous le couvert d'une union légale, ont su se débrouiller pour leur apporter un enfant dans le foyer ? Tous les hommes peuvent-ils jurer que leurs enfants sont les leurs ? Les mêmes interrogations pourraient également se poser pour d'autres et sans doute qu'ils sont nombreux dans ce pays ou même dans cette religion où hommes et femmes ont pris goût à tricher maritalement. Bref, c'est pour dire qu'il faut en arriver là dans notre pratique politique à fouiller dans les vies des familles pour se détruire, il faut croire que nous sommes à un rabaissement moral de notre démocratie qui a pourtant le devoir de protéger l'homme, la femme, l'enfant, la famille jusque-là restés en marge de nos combats politiques. Faut-il donc que désormais tous les hommes au Niger, sous l'accusation d'un papier de presse commandé, se soumettent à un test ADN pour légaliser « avec un timbre » alors la paternité de sa progéniture. On sait pourtant que sensément dans le cadre matrimonial, étant entendu que c'est une femme qui porte une grossesse non un homme même dans le cadre homosexuel, cette vérification honteusement socialiste, ne pourrait s'appliquer qu'à la femme. Pour ainsi dire, c'est l'union légale qui valide une naissance dans notre société. Traditionnellement d'ailleurs, l'on sait que seule une femme peut jurer de qui pourrait être un enfant. **Mais enfin, laissons ces querelles basses socialistes...**

On peut alors relever que le harcèlement n'est pas prêt de s'assoupir et on aura compris la force de l'indignation de la bête blessée prête à se retourner pour faire face à ses bourreaux. C'est d'autant plus inquiétant que dans son parti, l'aversion est tout aussi forte et depuis des jours, on peut entendre les militants jurer que, comme tout autre Nigérien, leur champion sera de la course en 2021. Et des radicalismes se construisent dans le pays.

Mais alors pour nous conduire jusqu'où ?

A.I

Conférence régionale de Moden/Fa Lumana « Le régime de la renaissance a, de l'avis général, réussi la prouesse inédite dans ce pays de mettre au rouge tous les indicateurs de la bonne gouvernance dans tous les domaines » déclare Me Boubacar Mossi

La conférence régionale de Moden/Fa Lumana Africa s'est tenue ce samedi 3 février 2018 dans la commune rurale de Youri, département de Kollo sous la présidence du député-maire Me Boubacar Mossi, président de la coordination communale. Des dizaines de milliers de militantes, militants et sympathisants du Moden/Fa Lumana Africa et d'autres invités étaient présents dans cette cité de Youri. Nous vous proposons l'allocation intégrale de bienvenue du président de la coordination communale de Youri.

«Monsieur le président de la Coordination régionale du Moden/Fa Lumana de Tillabéri, honorables invités, en vos grades et qualités, militantes, militants et sympathisants de Lumana Africa ; L'honneur et le privilège n'échoient de prendre la parole, au nom du Bureau et des militants de la coordination communale, pour souhaiter à vous et tous ici rassemblés la bienvenue dans la célèbre cité de Youri.

En cette occasion exceptionnelle, je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude ainsi que celle de l'ensemble des militantes et militants du département de Kollo en général et de la commune de Youri en particulier, au président de la coordination régionale de Tillabéri, j'ai nommé l'honorable Issoufou Issaka, ainsi qu'aux membres du bureau qu'il conduit avec sagesse, pour le choix porté sur Youri pour abriter les présentes assises.

Je voudrais également rendre hommage à tous ces vaillants militants de notre grand parti qui, en raison des pesanteurs ignobles de l'adversité et de la vilénie politicienne, ne sont pas ici avec nous, tout simplement parce qu'ils croupissent en prison ou sont contraints à l'exil forcé. Sur ce registre, mes pensées profondes vont tout droit à notre leader incontesté Son Excellence Hama Amadou président du Moden/Fa Lumana Africa, natif de ce village et de cette commune qui, comme on le sait, est et demeure l'homme qui donne des cauchemars au monarque qui nous gouverne et qu'il cherche à abattre par tous les moyens notamment les plus vils.

Dans ce même chapitre, comment ne pas penser aux combattants que sont Seïdou Bakari, Idé Kalilou et au journaliste combattant de son état de la liberté d'expression, Baba Alfa et bien d'autres, tous prisonniers politiques de Mahamadou Issoufou et de la junte de prédateurs de la démocratie et des droits de l'homme qui font corps avec elle aux fins d'instaurer, dans leur dessein sordide de conversation du pouvoir, la dictature et la pensée unique dans notre cher pays le Niger.

Je voudrais aussi évoquer la mémoire de ces militants et combattants qui ne sont plus de ce monde, de même qu'à nos vaillants combattants des FDS tombés sur le champ d'honneur.

Qu'Allah le Tout Puissant fasse que le combat entamé de leur vivant ne soit pas vain. Je vous invite à observer une minute de silence pour le repos de leur



âme. Mes pensées vont également à ces femmes de Ngalewa de la région de Diffa enlevées de leur famille par la nébuleuse Boko Haram.

La présente conférence régionale de notre parti se tient, nonobstant le terrorisme qui endeuille impitoyablement le Niger, dans un contexte politique, économique et social des plus délétères. En effet, le régime de la renaissance a, de l'avis général, réussi la prouesse inédite dans ce pays de mettre au rouge tous les indicateurs de la bonne gouvernance dans tous les domaines.

C'est pourquoi, ce jour durant lequel vous avez, grâce à votre participation massive aux présentes assises, fait de Youri la capitale régionale de Lumana Africa, doit être célébré comme celui du renouvellement de notre engagement et de notre détermination à porter à la victoire les idéaux, les objectifs et les options politiques économiques, sociales et culturelles de Lumana Africa.

Nous avons, pour ce faire, le devoir de combattre et de mettre un terme à la dictature, la pensée unique, les violations de la Constitution et des lois de la République, l'état policier, l'injustice sous toutes ces formes, l'exclusion, la corruption, le passe-droit, les détournements de deniers publics.

En un mot, nous devons restaurer la démocratie, l'état de droit et la République bafoyée et ce, afin de rétablir notre peuple souverain dans la plénitude de ses droits à la dignité et au bonheur. Nous en avons la lourde charge, surtout en ce qui concerne, militantes et militants de la région de Tillabéri, fiel incontesté de Lumana Africa. Il importe donc que nous prenions au sérieux notre rôle de locomotive du parti car la conquête du pouvoir dépend de notre capacité à nous transcender et notre aptitude à résister aux coups que l'adversaire continuera à nous asséner.

A cet égard, je forme le vœu ardent que la présente conférence régionale serve de levier à la dynamique militante qui doit désormais nous animer.

Au nom de la coordination départementale de Kollo et celle de la commune de Youri, je souhaite enfin plein succès aux travaux de notre conférence régionale et un agréable séjour à Youri.»

Déclaration des médias indépendants

Réunis, expressément ce dimanche 04 février 2018, à Niamey pour se prononcer sur la situation désastreuse et fragile des entreprises nigériennes de presse et celle des journalistes et des promoteurs confrontés aux pressions de toutes sortes par les dirigeants du Niger, nous Organisations socioprofessionnelles de la presse, Responsables des organes de presse audiovisuelle et écrite et journalistes, faisons la déclaration suivante :

-Considérant le recul sans cesse, depuis plusieurs années consécutives, de la liberté de la presse au Niger, caractérisée par les violations de l'ordonnance portant régime de la liberté de la presse, les multiples agressions des forces de l'ordre sur les médias. Des faits consécutifs à la déclaration, il y a trois ans déjà du Ministre Hassoumi Massaoudou qui a lu publiquement la liste des « médias ennemis ».

-Considérant la confiscation récurrente du matériel de reportage des journalistes nigériens dans l'exercice de leur fonction ;

-Considérant le mépris dont font montre des responsables du régime depuis leur arrivée au pouvoir à l'encontre des médias indépendants ;

-Considérant l'indiscutable

présente déclaration:

-Condamnons avec la dernière énergie les agressions physiques exercées depuis plusieurs années en toute impunité par des éléments des forces de l'ordre contre des journalistes ainsi leurs arrestations arbitraires ;

-Dénonçons la confiscation et le saccage du matériel de reportage des journalistes sur le terrain de reportage ;

-Condamnons le silence complice des dirigeants du pays face aux brimades que des éléments des Forces de Défense et de Sécurité font subir aux organes de presse et leurs reporters ;

-Lançons un appel au régime, aux médias et aux organisations concernées par les désignations des membres du CSC au respect strict des dispositions prévues par la Constitution ;

-Interpellons l'Opinion Nationale et Internationale sur leur silence inquiétant et inhabituel en dépit des réelles menaces qui pèsent sur la Démocratie et la liberté de la presse ;

2) De l'assassinat programmé des médias indépendants

Nous signataires de la présente déclaration :

-Sommes désormais convaincus de la



instrumentalisation de la police et la justice dans le seul but de bâillonner des journalistes afin de les empêcher de mettre à nu les pratiques corruptrices du régime de Mahamadou Issoufou ;

-Considérant la curieuse opération dite de « contrôle général de comptabilité » diligentée contre les petites et moyennes entreprises issues de presse portant sur les périodes 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la plupart ;

-Considérant le retard constaté depuis deux ans dans l'attribution du fonds d'aide à la presse par le seul fait du Ministre des Finances ;

-Considérant les manœuvres sournoises qui sont actuellement menées par les animateurs du pouvoir en place et leurs affidés pour imposer à la tête du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) des mercenaires qui aideront à assassiner la presse indépendante au Niger ;

Au regard de tous ces multiples obstacles qui empêchent le rayonnement de la presse nigérienne, les journalistes et leurs organes, décident :

1) Des assauts répétés contre les journalistes et leurs organes dans l'exercice de leur métier

Nous, responsables des entreprises de presse et journalistes signataires de la

volonté manifeste du régime d'Issoufou Mahamadou à étouffer à tout prix des médias indépendants ;

-Appelons les agents des impôts à ne pas céder à la manipulation à des fins de règlement des comptes ;

Aussi, en guise de protestation contre les assauts répétés des prédateurs de la presse et leurs complices, Nous signataires de la présente Déclaration :

-Demandons aux entreprises de presse audiovisuelle et écrite d'observer librement le mot d'ordre d'écran-noir pour tout le programme Télé du lundi 05 février 2018 et des pages-noires et bandeau d'alerte pour les journaux ;

-Encourageons tous les acteurs de la presse privée à rester soudés et à se tenir prêts pour des actions à venir ;

-Demandons aux responsables des organes de la presse privée de mettre fin à compter de ce jour aux couvertures médiatiques de toutes les activités organisées par le régime, les institutions de la république, et toute autre cérémonie organisée par Massaoudou Hassoumi, personnage expert en sales besognes.

Fait à Niamey le 04 Février 2018

INSERTION LEGALE

SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, B. P. 12 040 Niamey, Tél. 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, le **28 Février 2018, à 8h 30 minutes**, jours et heures suivantes, s'il y a lieu ;

Ont fait à tous ceux à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire du contrat d'affectation hypothécaire en date du 02 Janvier 2007;

Et par suite d'un commandement de Maître CISSE AMADOU, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey en date du 28 Septembre 2017, enregistré le 19/10/2017 et publié le 25/10/17;

Aux requêtes poursuites et diligences de **LA BANQUE ATLANTIQUE NIGER** par abréviation « BA-NIGER S.A. », société anonyme, ayant son siège social à Niamey, Rond point de la Liberté, BP 375 Niamey, Niger, agissant par l'organe de son Directeur Général, Monsieur Coulibaly N'gan Gboho, assistée de la **SCPA MANDELA**, Avocats associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040, tel 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites., et à laquelle devront être faites toutes notifications, significations ou offres réelles;

Partie saisie : **Monsieur MOUSSA LARABOU**, demeurant à la commune 4/Niamey ; Né le 1/01/1934 à koulbaga-haoussa, caution hypothécaire et gérant des Etablissements MOUSSA LARABOU, entreprise individuelle spécialisée dans le commerce General, ayant son siège social à Niamey, débiteurs, Assisté de Maître MOSSI BOUBACAR, Avocat à la cour

En présence ou dûment appelés **Monsieur MOUSSA LARABOU**, Gérant et caution Hypothécaire des Etablissements MOUSSA LARABOU, Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier

enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, le **28 Février 2017, à 8h 30 minutes**, jours et heures suivantes ; s'il y a lieu de l'immeuble dont la désignation suit :

Désignation :

Immeuble urbain de forme irrégulière, d'une superficie de 283 m2 sis à Niamey, lotissement Banizoumbou, formant la parcelle A1 de l'ilot C, lot 16, objet du titre foncier n° 17.795 du Niger et limité au nord-est par le TF N°126 du Niger, au sud-est par le TF N°127 du Niger, au sud-ouest par le surplus du TF N°126 du Niger et au Nord-ouest par une rue de 20m

Mise à prix :

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **300.000.000 FCFA**

Fait et rédigé à Niamey, le 01 Février 2018 par l'Avocat poursuivant soussigné

POUR LA SCPA MANDELA
ET P/S SOULEYMANE SEYDOU I.
Avocat stagiaire à la SCPA MANDELA

Pour tout renseignement s'adresser :

1° La SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468 Avenue des Zarmakoy, B.P. 12 040, Niamey, Tel 20.75.50.91/ 20.75 55 83 ;

2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey, dépositaire du cahier des charges ;

3°) Maître CISSE AMADOU, Huissier de Justice à Niamey tél : 20 73 38 26/ 20 73 59 08;

Pour extrait
La SCPA MANDELA

INSERTION LEGALE

SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, B. P. 12 040 Niamey, Tél. 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Maradi sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, le **28 Février 2018, à 8h 30 minutes**, jours et heures suivantes, s'il y a lieu ;

Ont fait à tous ceux à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire du contrat de l'affectation hypothécaire en date du 14 février 2004,

Et par suite d'un commandement de Maître MASSAODOU SOUMANA, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Maradi en date du 23 Octobre 2017, enregistré le 14/11/2017 et publié le 23/11/2017;

Aux requêtes poursuites et diligences de **LA BANQUE ATLANTIQUE NIGER** par abréviation « BA-NIGER S.A. », société anonyme, ayant son siège social à Niamey, Rond point de la Liberté, BP 375 Niamey, Niger, agissant par l'organe de son Directeur Général, assistée de la **SCPA MANDELA**, Avocats associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040, tel 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites., et à laquelle devront être faites toutes notifications, significations ou offres réelles;

Partie saisie : **Monsieur MAHAMANE NAGODI OUSSEÏNI**, né le premier janvier mil neuf cent cinquante-cinq à Maradi, de nationalité nigérienne, demeurant à Maradi, promoteur, gérant et caution des « établissements Mahamane Nagodi ousseïni », entreprise individuelle ayant son siège à maradi, inscrit au RCCM sous le numéro NI-MAR-1991-A-33, B.P. 333 Maradi, débiteurs,

En présence ou dûment appelés **Monsieur MAHAMANE NAGODI OUSSEÏNI**, débiteurs,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Maradi, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, le **28 février 2018, à 08 heures 30 minutes**, jours et heures suivantes ; s'il y a lieu l'immeuble dont la désignation suit :

Désignation :

Immeuble consistant en un terrain urbain bâti de forme rectangulaire sis à Maradi, d'une superficie de 2025 mètres carrés, lotissement traditionnel ZARYA, îlot 1219, parcelles C-D-E, objet du titre foncier n°19.966 de la République du Niger et limité au Nord par les parcelles F, G et H du même îlot, au Sud-Est par la parcelle C2 du même îlot, à l'Est par la parcelle B du même îlot et au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 15 m,

Mise à prix : Cent millions (100.000.000) Francs CFA

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Niamey, le 01 janvier 2018 par l'Avocat poursuivant soussigné

SOULEYMANE SEYDOU IDRISAA
vocat stagiaire à la SCPA MANDELA

Pour tout renseignement s'adresser :

1° La SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468 Avenue des Zarmakoy, B.P. 12 040, Niamey, Tel 20.75.50.91/ 20.75 55 83 ;

2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Maradi, dépositaire du cahier des charges ;

3°) Maître MASSAODOU SOUMANA, Huissier de Justice à Maradi tél : 93 96 40 17;

Pour extrait
La SCPA MANDELA

Deuxième édition Rallye fluvial

« Sauvons ce joyau qui est le fleuve Niger »



Lancement hier samedi 03 Février à Namaro, commune rurale en amont du fleuve située à une cinquantaine de km de Niamey, du Rallye Fluvial Inter États. Le rallye fluvial est une course de pirogues entre des professionnels, une rencontre purement traditionnelle et hautement fédératrice. Cette compétition qui regroupe les meilleurs piroguiers de la sous régions est à sa deuxième édition. En plus des compétiteurs, le rallye fluvial regroupe aussi des scientifiques, environnementalistes, des hydrologues, les touristes et des artistes pour marquer le caractère fédérateur de cette activité qui regroupe les pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Le rallye fluvial Inter Etats est organisé par l'Agence du Barrage de Kandadji en collaboration avec le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, le Grand Duché



du Luxembourg, et l'Agence Songhaï Voyage, promoteur de cette compétition. C'est le ministre du commerce, assurant l'intérim de son homologue du tourisme et de l'artisanat qui a donné le coup d'envoi. Pour le ministre Sadou Saidou, « cette compétition est certes une activité sportive, mais l'objectif premier est de mobiliser les partenaires pour qu'ils s'investissent afin de sauver ce joyau. Vous avez constaté les actions de l'homme avec tout ce qu'ils déversent, le déboisement ajoutés



aux actions naturelles dont entre autres le changement climatique qui menace ce fleuve avec l'ensablement et sa dégradation ; il faut que nous ayons les moyens pour sauver le grand Djoliba. Le ministre du tourisme par intérim qui devait par la suite appelé les compétiteurs à plus d'abnégation et de fair-play pour la réussite de cette épreuve ». Prenant la parole à cette occasion Moumouni Harouna Maiga, promoteur de l'évènement, a indiqué que son but est d'éveiller la conscience collective sur la menace qui pèse sur deux richesses naturelles irremplaçables, à savoir le fleuve Niger et l'identité culturelle africaine : « ce fleuve que nous avons hé-

Kandadji et le création du sanctuaire hippopotame. Des mesures qui cadrent parfaitement avec le thème de cette année qui est « sauvons le Niger » » selon le Cdt Bahari .

Près de cinquante cinq participants à bord de 11 pirogues, venus cette année exclusivement des villages environnants du fleuve Niger, se sont lancés à l'assaut de cette deuxième édition du rallye fluvial. Cette épreuve, qui n'est pas uniquement une compétition, doit amener les concurrents à Say, une autre localité, située à quelque 50 kms en aval de Niamey, la capitale. Cette épreuve, aussi culturelle que ludique, permet de découvrir de la plus belle des

rité de nos parents est entrain de mourir, notre culture est entrain de disparaître, mobilisation nous pour stopper tout ça. »

Le rallye fluvial c'est aussi un caractère environnemental, c'est pourquoi intervenant à son tour le représentant de l'Agence du Barrage de Kandadji, le Commandant des eaux et forêts Bahari Ag Aghali, a indiqué que l'un des objectifs sectoriels de l'agence du Barrage de Kandadji est la sauvegarde des écosystèmes du fleuve. « au niveau de Kandadji nous avons mené certains nombres de mesures de protection des berges du fleuve avec des fixations des digues, le reboisement et l'aménagement de 1500 ha de formation naturelle, mieux encore le 20 Juillet dernier, deux décrets importants ont été adoptés sur le classement de la réserve nationale de

manières ce joyau fluvial, qui est le fleuve Niger, l'un des plus importants cours d'eau d'Afrique, un fleuve qui traverse le Niger d'ouest au sud, sur une distance de plus 400 kilomètres.

M.D

Le Canard en furie

Hebdomadaire Satirique Nigérien

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel, tout droit jusqu'au bout de la rue.

Directeur de publication

Arouna Yacouba
99.34.21.99

Directeur Commercial

Inoussa DICKO

E-mail : in_dicko@yahoo.fr
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition

Le Canard en furie

Tirage: 1000 Exemplaires sur
Les presses de la G.I.N

NON

À

L'ASSASSINAT

DE LA PRESSE

INDÉPENDANTE !